

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2022-267

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret /**

45-2022-10-17-00004 - Arrêté portant sur les horaires d'ouverture du Service  
Départemental des impôts fonciers (1 page)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2022-10-17-00004

Arrêté portant sur les horaires d'ouverture du  
Service Départemental des impôts fonciers

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur des finances publiques, Directeur régional des finances publiques intérimaire du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2022, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Éric SALAUN, Directeur régional des finances publiques intérimaire ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Le Service Départemental des Impôts Fonciers est ouvert du lundi au vendredi :  
– les après-midis uniquement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 00.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 17 octobre 2022

Par délégation de la Préfète,  
le Directeur régional des finances publiques intérimaire du Centre-Val de  
Loire et du Loiret,  
Administrateur des finances publiques

Éric SALAUN